



Les Zones Humides de l'Armagnac

adasea 32



L'écho des Pesquès

Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides du Gers

N° 4 Décembre



«Les zones humides sont des espaces de transition entre la terre et l'eau. Elles jouent un rôle essentiel dans la régulation de la qualité et la quantité d'eau sur des territoires fortement impactés par les activités humaines. Le SDAGE, fil conducteur de l'activité de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, met l'accent sur la préservation de ces milieux à fort enjeux environnementaux. La protection, l'entretien et la restauration de ces milieux constituent donc une des orientations fortes du Xème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau (2013-2018). Les acteurs locaux sont essentiels à la mise en œuvre de cette politique.

C'est pourquoi, l'ADASEA du Gers (CATZH sur le département) est un acteur de proximité privilégié pour animer, sensibiliser et accompagner les gestionnaires de ces milieux à très haute valeur environnementale. Le département du Gers totalise 8% de masses d'eau en bon état écologique vis-à-vis de la directive cadre européenne sur l'eau.

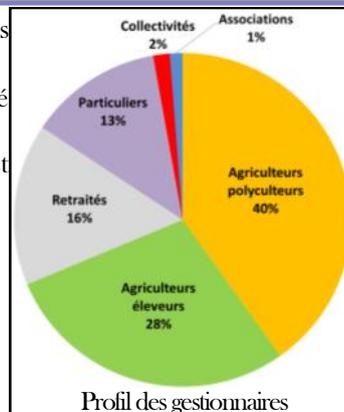
Les actions de reconquête du bon état écologique portent à la fois sur le cours d'eau, ses annexes que sont les zones humides et son bassin versant. L'action de l'ADASEA sur les zones humides, à travers la CATZH, contribue à l'amélioration de l'état écologique des milieux aquatiques ».

Chloé BLANC et Sarah BRIAND, chargées d'intervention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Bilan d'activité de la CATZH Armagnac 2003-2016

Un réseau de 250 gestionnaires de zones humides qui bénéficient de conseils vis à vis des actions de gestion et de restauration nécessaires à la préservation de leur site à travers :

- un diagnostic détaillé de l'intérêt écologique et du fonctionnement hydraulique accompagné d'un plan de gestion réalisé pour chaque site
- des visites de suivi annuelles ou bisannuelles pour évaluer l'état de conservation de ces sites et prévenir les risques de dégradation.



A ce jour, la CATZH est intervenue sur **290 étangs**, **97 mares**, **2 grandes retenues** et **194 ha de prairies humides**, soit **653,8 ha de milieux humides**

Un inventaire de milieux humides du Bas-Armagnac

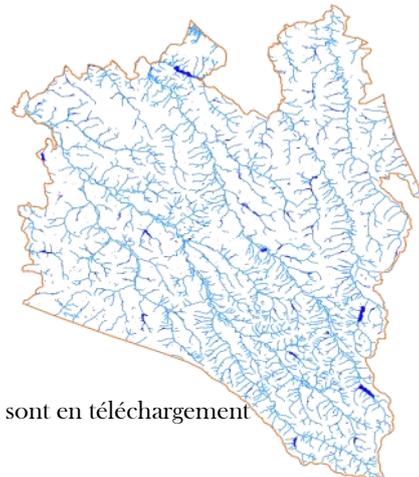
débuté en 2003 et réactualisé en continu a permis de recenser :

- 2 735 points d'eau (1 618 mares, 1 109 étangs, 8 grandes retenues)
- 898 ha de prairies humides
- 404 ha de boisements humides

Des outils de communication et de sensibilisation :

- posters et plaquettes
- cahier et fiches techniques
- articles de presse, lettres de liaison
- réunions d'information
- une exposition (voir page 4)

Tous les documents techniques produits par la CATZH sont en téléchargement libre sur notre site internet : www.adasea32.fr



Ces accompagnements vous intéressent, devenez adhérent de la CATZH du Gers
Ils sont gratuits grâce aux co-financiers qui prennent en charge leur coût

* Agence de l'Eau-Adour-Garonne, fonds européens FEDER et Région Occitanie

Journées d'échanges et d'information à PERCHEDE



L'Éco-fête du Pesqué en 2015 et 2016

Depuis 2011 à Perchede, l'éco-fête du Pesqué rassemble un public très varié pour **une journée festive** : randonnées pédestres et VTT, tables rondes, stands, théâtre...

La CATZH y est présente pour sensibiliser sur les rôles précieux des milieux humides dans nos territoires.



La Journée Mondiale des Zones Humides en 2016

Le samedi 30 janvier, ont été organisées à Perchede la **vidange et la pêche du Pesqué**. Ce vieil étang communal est suivi par la CATZH depuis 2005.

La commune contribue ainsi chaque année à promouvoir la pisciculture extensive du Bas-Armagnac et donne comme autrefois 500g de poisson à chaque foyer. Cette production locale de poissons sans nourrissage est un exemple d'activité durable. Ainsi, cet événement s'intégrait parfaitement dans le thème de la JMZH 2016: « **Les zones humides pour notre avenir : modes de vie durable** ».



Félicitations aux bénévoles locaux qui participent activement à l'organisation de ces événements conviviaux!



Depuis 2003, 2 jussies exotiques, **plantes invasives d'origine américaine**, colonisent les rivières, mares et étangs du Gers. Dans l'Armagnac, alors que la CATZH observait 4 points d'eau colonisés en 2004, c'est aujourd'hui **28 points d'eau répartis sur 14 communes**. Ces espèces à croissance très rapide, peuvent vite entraîner des problèmes pour la gestion des étangs et la préservation de la biodiversité.

Il est important de reconnaître cette plante pour réagir au plus vite. Pour vous aider, une fiche technique est disponible sur le site internet. La CATZH a réalisé une formation pour la commune de Caupenne (habitants, membres de l'ASA et de la société locale de pêche). N'hésitez pas à nous solliciter pour ce type de formation, c'est gratuit !

Le meilleur moyen de lutte reste la prévention: bien nettoyer le matériel de pêche et ne pas en introduire volontairement.

Pour limiter son expansion, **abaisser le niveau d'eau ou mettre en assec lors de plusieurs jours de gel consécutifs** s'avère être très efficace. Procéder à un **arrachage manuel délicat pour éviter le bouturage** de préférence avant floraison pour ne pas disséminer les graines. Une convention entre l'ADASEA et l'Institut Saint-Christophe de Masseube devrait permettre de mettre en place des chantiers d'arrachage avec des élèves de BTS GPN dès 2017.



Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*)



Jussie à petites fleurs (*Ludwigia peploides*)



N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER EN CAS DE DOUTE!!

L'étang du Réchou enfin restauré : bientôt une nouvelle pêche!

Le **vieil étang du Réchou**, à Saubouires, est un site remarquable entouré de prairies humides. Déjà présent sur les cartes du 18^{ème} siècle, il est aujourd'hui classé en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type I), et abrite notamment la tortue locale : **la Cistude d'Europe**. Depuis 1968, les propriétaires vidangent chaque année l'étang la veille des Rameaux (cf. fiche technique sur la pisciculture) et acceptent de convier les gestionnaires du réseau pour assister à cette pêche traditionnelle avec récupération des poissons en aval de digue comme autrefois. C'est l'occasion d'échanger sur la **pisciculture extensive**, l'empoisonnement, les espèces invasives, etc.

En 2014, la propriétaire a souhaité un accompagnement de la CATZH pour restaurer l'étang qui nécessitait une réfection de la digue suite aux dégâts causés par les écrevisses de Louisiane et les ragondins, de la vidange. La zone d'emprunt de terre a été aménagée en une petite mare avec des berges en pentes douces. Elle pourra être utilisée par les amphibiens et les odonates pour la reproduction mais aussi par les cistudes comme lieu de vie et d'hivernage.

Les travaux se sont enfin achevés au printemps 2016.

En respectant le cahier des charges de la CATZH, les gestionnaires ont ainsi rétabli le bon fonctionnement de l'étang permettant son utilisation piscicole tout en préservant les espèces et le milieu.



Les études de bassins versants prioritaires, qu'ès aquò?

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) ?

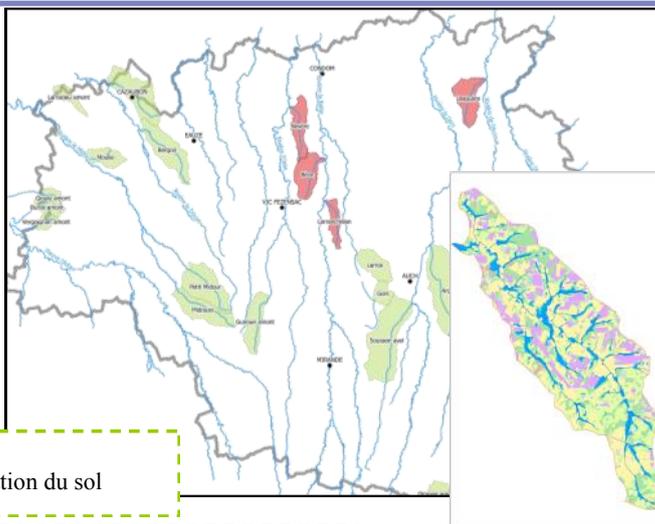
Adoptée en 2000 par le Conseil et le Parlement européen, elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux et fixe des objectifs d'atteinte d'un bon état général des eaux souterraines et des eaux superficielles à des échéances 2015-2021 et 2027

9 cours d'eau à objectifs DCE pour 2015 dans l'Armagnac ?

Moulié, Uby, Bergon, Buros, Gioulé, Midouze (Midour), Petit Midour (Riberette), Vergoignan et Larrazieu

Objectif des études Bassins Versants faites par la CATZH?

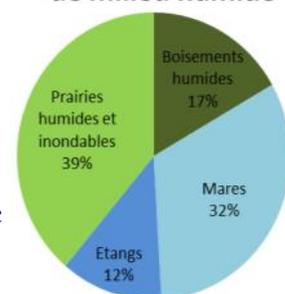
Mettre en évidence les enjeux spécifiques (eau potable, inondation, biodiversité) pour cibler et prioriser les interventions de la CATZH.



L'organisation d'une étude de bassin versant ?

- 1 Identification des zones humides potentielles :**
Repérage, synthèse des données existantes, cartographie de l'occupation du sol
- 2 Echanges avec les communes et prospections terrain :**
Rencontres avec les élus, vérification terrain, caractérisation des milieux
- 3 Analyse des zones humides élémentaires :** analyse globale du BV, cartographie, détermination de zones prioritaires, déclinaison des actions et outils mobilisables
- 4 Réunions de restitution des études par bassin versant :**
Présentation aux élus, agriculteurs concernés, partenaires (syndicats de rivière...)
Compte rendu disponible sur : <http://www.adasea32.fr/documentations-catzh>

Répartition par type de milieu humide



Les 9 bassins versants étudiés entre 2014 et 2015 couvrent une superficie de 22 175ha avec une densité moyenne de milieux humides de 5,3% contre 2% en moyenne dans l'Astarac. 1 579 milieux humides ont été confirmés sur le terrain pour une surface de 1 176 ha.

Les campagnes MAEC 2015 et 2016

En 2015 et 2016, l'ADASEA du Gers a élaboré et déposé 9 Programmes Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) en réponse aux appels d'offres lancés par la région Midi-Pyrénées. Ils permettent de proposer des compensations financières aux agriculteurs à travers les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC), pour les aider à préserver des milieux aux enjeux multiples (qualité de l'eau, érosion, biodiversité...).

Les problématiques de la CATZH ont été intégrées dans le PAEC du territoire « Bas-Armagnac ». Des zones prioritaires de souscription de MAEC ont concerné :

- les prairies humides,
- des sites d'étangs prédéfinis à enjeux Cistude d'Europe
- les sites en Natura 2000 (Etangs de l'Armagnac, Midou-Ludon et Gélise)
- des bassins versants à objectifs DCE 2015

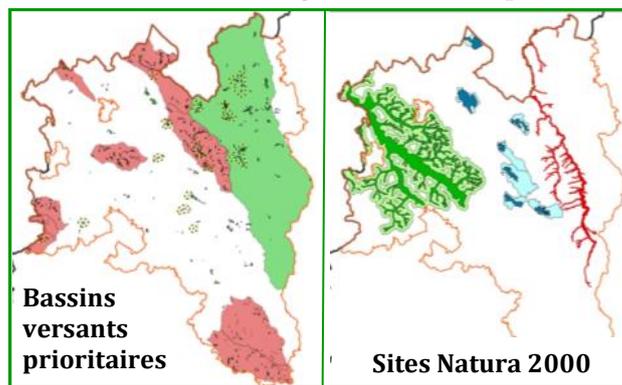
Bilan 2015-2016 pour le Bas-Armagnac

130 exploitations engagées

261 963€ versés/an

soit 1 309 817€ versés/5 ans engagés

- Reconversion de terres arables en prairies /en gel : **426 ha**
- Gestion extensive des prairies sèches : **875 ha**
- Gestion extensive des prairies humides : **213 ha**
- Gestion extensive des prairies inondables : **155 ha**
- Entretien de haies : **12,8 kilomètres**
- Entretien de fossés : **16,3 kilomètres**
- Entretien de mares et d'étangs : **142 points d'eau**
- Mesure système herbager pastoral : **877 ha**
- Mesure système polyculture élevage : **71 ha**



En prenant en considération les différents enjeux, les MAEC permettent une gestion optimale des milieux en adaptant certaines pratiques :

- suppression de la fertilisation
- retard de fauche à différentes dates (entre le 15 mai et le 5 juin, ou après le 5 juillet)
- gestion du pacage avec un chargement à l'hectare limité



ZOOM SUR : le Concours Prairies Fleuries dans l'Armagnac

En 2015, l'ADASEA a organisé le Concours Général Agricole des Prairies Fleuries du Gers dans le territoire de l'Armagnac. Ce concours met en valeur le travail des éleveurs et les services rendus par les prairies naturelles, que l'on retrouve à travers la qualité des fourrages, dans la qualité des produits (viande, lait, miel), dans la pollinisation et le maintien de la biodiversité (nombreuses espèces animales et végétales présentes). Cinq éleveurs ont participé à l'édition 2015 dont quatre éleveurs de bovins allaitants et un éleveur équin. La remise des prix locale s'est faite à l'occasion de la manifestation Gascogn'Agri organisée par les Jeunes Agriculteurs le 29 août 2015.



Le 1^{er} prix d'excellence agro-écologique, décerné par un jury d'experts agronomes, botaniques et apicoles, a récompensé Philippe CESAR, adhérents au réseau de la CATZH et gestionnaire d'une exploitation typique de l'Armagnac : 30 ha alliant polyculture, élevage et vigne, avec un usage pertinent des différents terroirs pour une production de qualité. Les contraintes naturelles de sécheresse ou d'humidité sont contournées en utilisant une vache rustique locale, la **Bazadaise**, en faisant s'exprimer au mieux la flore spontanée et en associant rotation et surveillance «climatique» du troupeau. Ses pratiques permettent d'optimiser la valeur fourragère en maintenant les prairies de bord de cours d'eau en excellent état. Il ne les fertilise pas: naturellement amendées par les limons déposés lors des inondations, il évite ainsi une sur-fertilisation néfaste à l'équilibre entre plantes fourragères et diversité végétale. Le chargement du bétail est adapté en fonction de l'humidité et de la ressource fourragère, ce qui évite des problèmes de dégradation du sol et de fermeture. La fauche tardive permet à la flore de cette parcelle, inondée parfois tard au printemps, de pleinement se développer, montrant un équilibre entre espèces précoces et tardives et une bonne structure du fourrage qui est de qualité, varié, dense et digeste.

La candidature du lauréat gersois a été présentée au niveau national du Concours Général Agricole des Prairies Fleuries. La remise des prix a eu lieu au Salon de l'Agriculture à Paris le 4 mars 2016 et Philippe CESAR a remporté le 3^{ème} prix d'excellence agro-écologique, dans la catégorie des prairies de fauche humides des zones de plaines et piémont.

Une belle histoire qui nous montre encore que les prairies naturelles de nos territoires en surprennent plus d'un et ont beaucoup à offrir à nos élevages !!!

L'exposition « Les Zones Humides du Gers » mise à disposition gratuitement

10 PANNEAUX

C'est quoi une zone humide?
Les mares / Les étangs / Les prairies humides
Les autres types de zones humides
Le rôle des zones humides dans la gestion de l'eau et de la biodiversité
Les services rendus
Les menaces / Les espèces invasives dans le Gers
La CATZH

N'HÉSITEZ PAS À LA DEMANDER !!!



Et aussi

Des accompagnements pour le montage du dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la restauration à l'identique, avec un taux d'aide de 60% pour les particuliers et de 75% pour les exploitants.

Des accompagnements réglementaires des gestionnaires avec des études d'incidences pour des dossiers de :

- demandes de régularisation d'étangs
- demandes d'autorisations de vidange et de pisciculture
- demandes d'intervention sur cours d'eau

Attention : ces prestations sont payantes. Elles ne font pas partie du programme financé par l'Agence de l'Eau, l'Europe et la Région.

A venir

- 04/02/17 : vidange et pêche de l'étang communal du Pesqué à Perchède
- 2017 : chantiers d'arrachage de Jussie mi-mai et début juin

Retrouvez toutes nos dates dans notre gazette mensuelle, inscrivez-vous sur notre site internet!!!

Un sujet vous intéresse ?

Des formations gratuites sont organisées et des fiches techniques rédigées périodiquement.

Faites nous part de vos attentes !

Permanence à la mairie de Manciet le premier vendredi de chaque mois de 9h30 à 12h

Contact : Sophie HURTES

ADASEA DU GERS
CATZH Gers

Maison de l'Agriculture
Route de Mirande – BP 70161
32003 AUCH CEDEX
Tél. : 05.62.61.79.50

a032@adasea.net - <http://www.adasea32.fr/>

Lettre réalisée par l'ADASEA du Gers avec le concours financier de :



LA RÉGION OCCITANIE
Pyrénées-Méditerranée

